



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### agences postales

Question écrite n° 9535

#### Texte de la question

Mme Nicole Feidt indique à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie chargé de l'industrie que ses récents propos sur le réaménagement des services de La Poste ont suscité, en raison de l'excellente qualité du service rendu, une émotion considérable, notamment dans le milieu rural et auprès des fonctionnaires du service postal public. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer précisément : quelles étaient ses intentions en proposant un réaménagement du service postal ; si, plutôt que de restreindre le service de La Poste, il ne serait pas possible, afin de renforcer son implantation en milieu rural, de lui permettre de mettre à la disposition du public une gamme complète de services financiers à la disposition de la population.

#### Texte de la réponse

La Poste a reçu par la loi du 2 juillet 1990 une mission de participation à l'aménagement du territoire et a comme objectif d'assurer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du prochain contrat d'objectifs et de progrès, portant contrat de plan, des orientations seront définies, de façon concertée, visant à préciser les conditions d'évolution et d'amélioration du service postal. Cette concertation, à laquelle sont dès à présent associés des représentants des maires et des élus locaux, devra permettre l'amélioration du service public tant en zone rurale qu'en zone urbaine, en particulier dans les quartiers en difficulté. Toutes les solutions devront être explorées, notamment celles offertes par le développement de partenariats entre La Poste, les collectivités locales qui le souhaitent, et d'autres services publics, pour permettre à l'exploitant public de développer et d'enrichir les services de proximité offerts au public, et d'exercer pleinement ses missions en matière d'aménagement du territoire dans le cadre de l'autonomie de gestion que lui confère la loi. Dans cette perspective, le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé au président de La Poste de s'assurer que tous les projets envisagés fassent l'objet d'une concertation préalable et réelle avec les élus, les associations d'usagers, les organisations syndicales, de manière à parvenir à un vrai consensus.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9535

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 février 1998, page 520

**Réponse publiée le :** 27 avril 1998, page 2388